



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des Peupliers de la commune de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD (Ydes).

Ont donné pouvoir : Patrick BORNET (Champagnac) à Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Daniel CHEVALEYRE (Champs sur Tarentaine – Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs sur Tarentaine – Marchal), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes), Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes).

Secrétaire de séance : Brigitte CAUDEL

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 24 juin 2022

20220630014DE

VENTE DE TERRAIN DE LA ZA DU PEAGE DE LANOBRE A M. FREDERIC JUILLARD

Monsieur le Président informe le Conseil de la vente de deux parcelles AM 140 (2 ares et 49 centiares) et AM 142 (40 centiares) sur la zone du Péage à Lanobre à M. Frédéric JUILLARD qui lui permettront la création d'un accès à son domicile.

Il s'agit d'autoriser la vente de ces deux parcelles à 11 € le m², les frais d'études étant à la charge de l'acquéreur et d'autoriser M. le Président à signer les documents nécessaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 31 voix POUR et 1 abstention (Philippe VIALLEIX) autorise M. le Président :

- A vendre les parcelles AM 140 et AM 142 à M. Frédéric JUILLARD au prix de 11 € le m², les frais d'études étant à la charge de l'acquéreur
- Autorise M. le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 30 juin 2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 07/07/2022

Affichée ou notifiée le 01/07/2022

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



Sous-préfet de Mairac

Contrôle de légalité

La présente délibération ne fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

20220630014DE

